



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 02 novembre 2023, le règlement suivants :

- ***Règlement numéro 454 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 07 novembre 2023.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière